



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 11000

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les effectifs des kinésithérapeutes. Il demande des précisions sur le nombre de postes de kinésithérapeutes ouverts dans les écoles, département par département et année par année, depuis 1997.

Texte de la réponse

Le nombre de places mises au concours d'entrée en première année d'études préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute a, au plan national, progressivement diminué de 1997 à 2000 pour passer de 1 466 à 1 314. Cette tendance s'est inversée depuis 2001 (1 336), ce nombre observant une progression constante, atteignant 1 560 en 2003. Cette évolution a été répercutée au plan local, dans le cadre d'une ventilation régionale, pour tenir compte des besoins locaux en termes de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11000

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 487

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4609